



SE-UNSA MARNE

Maison des syndicats

15 bd de la paix BP149

51055 REIMS

03 26 88 25 53 51@se-unsa.org

<http://sections.se-unsa.org/51/>



Les Enseignants de l'UNSA

Foire Aux Questions du SE-UNSA Marne sur les 108h – N° 2

(Au 3 juin 2008)

Les écoles nous ont fait remonter un certain nombre de questions concernant la mise en place de la nouvelle organisation scolaire. Pour certaines nous avons interpellé l'IA et nous attendons sa réponse, pour d'autres voici notre positionnement syndical.

Question 1 : Nous ne voulons pas de ce projet et nous voulons en demander le retrait. Est-ce encore possible ?

Réponse du SE-UNSA Marne → Notons que la diminution de 2h de la semaine scolaire est une décision ministérielle qui n'a pas fait l'objet de discussions. L'annonce ministérielle dans les médias a fait office de réforme et le SE-UNSA l'a dénoncé. Les seules négociations avec les organisations syndicales, demandées d'ailleurs par le SE-UNSA, ont porté sur l'utilisation des 108 h. Seules 3 organisations ont accepté de discuter : le SE-UNSA ; le SGEN et le SNUIPP... les autres ont refusé. Il est bien temps de demander aux collègues de s'opposer ! Le SE-UNSA, après consultation des collègues, a porté leurs demandes : du temps de formation, du temps d'organisation et de concertation pour les adjoints et les directeurs, du temps pour la liaison avec les familles, de la souplesse pour les équipes ... et nous avons obtenu gain de cause, c'est pourquoi nous avons signé pour acter les aménagements obtenus. Sans cela le ministère revenait à ses dispositions initiales et c'était inacceptable !

En tant que fonctionnaires, nous devons maintenant mettre en place le dispositif **au mieux** pour les élèves et les enseignants. Nous continuerons à porter les revendications qui permettront d'améliorer le système et nous veillerons à l'application du relevé de conclusions.

Question 2 : Peut-on programmer une heure d'aide personnalisée le soir en y incluant un temps de décompression de 10 minutes pour les élèves ? Comment l'inscrire dans le projet d'école ?

Réponse du SE-UNSA Marne → Oui il le faut. La pause doit être incluse dans les actions directes. Pour nous, c'est la même chose que les temps de récré actuels qui sont bien décomptés sur les heures d'enseignement. Il n'y a pas à préciser cela dans le projet d'école de toute façon.

Question 3 : Y-a-t-il un délai minimum maximum pour le temps pause du midi des élèves et des enseignants ? Et le code du travail ?

Réponse du SE-UNSA Marne → Il n'y a pas de texte sur le temps de pause pour les enseignants. Quant au code du travail, nous n'y sommes pas soumis puisque nous sommes salariés dans la Fonction Publique. Pour information, la pause méridienne minimum prévue par le code du travail est de 20 mn, et dans les conventions collectives, le plus souvent fixées à ¼ h minimum !

Question 4 : le directeur aura-t-il obligation d'être présent dans l'école à chaque moment où il y aura de l'aide individualisée? (si les enseignants ne se positionnent pas tous sur le même créneau)

Réponse du SE-UNSA Marne → pourquoi on lui imposerait cela ? ... Son rôle est d'organiser le service et de prévoir les problématiques de surveillance afférentes mais pas plus. Le temps d'aide personnalisée pour les directeurs sera fonction du nombre de classes, nous attendons toujours la circulaire d'application.

Question 5 : A priori, nous avons opté pour placer les M.A.P. le matin de 8h20 à 8h50, sachant que nous débutons la classe à 9h. Je travaille à 50% et la directrice me dit que lorsque je serai en charge d'un module, je devrai venir à l'école tous les matins, même si je ne suis pas de service sachant que lorsque l'on prend un module en charge nous devons le tenir jusqu'au bout. Ceci me semble logique mais n'est-il pas possible de transformer les 5 semaines pour un module en 10 semaines pour les enseignants travaillant à mi-temps ?

Réponse du SE-UNSA Marne : tu es complétée par une collègue travaillant à 50 % également, et c'est elle qui fera l'autre 50% du MAP....En outre, tous les enseignants ne sont pas obligés de faire le MAP au même moment, le texte ne le dit pas.

Nous avons rencontré à nouveau, l'IA adjoint, qui nous a bien confirmé que toutes les demandes, même hors cadre des propositions d'organisation des MAP par l'IA, seraient étudiées. L'important était bien de faire remonter à l'administration les besoins locaux, suivant les contraintes locales.

Ici et là, certains IEN font pression pour imposer, qu'un temps de midi, ou un autre le matin ou le soir, voire refuser le MAP le samedi matin. Nous dénonçons ces pratiques : les administrations départementales doivent appliquer le texte et « laisser la main » aux conseils de maîtres. La validation par les IEN ne sera faite que dans un second temps.

Nous invitons encore l'ensemble des équipes à nous faire part de la teneur de leurs réflexions et de leurs remarques et nous interpellons l'administration sur les points qui posent problème et qui demandent des éclaircissements.

Le mercredi 18 juin au matin, est prévu par l'IA pour la réflexion sur l'aménagement de la semaine scolaire à la rentrée. D'ici là, nous aurons sans doute de nouveaux éléments, des réponses à vos questions ... ou d'autres questionnements. Nous vous proposons une réunion d'information pour vous aider à cet effet

**le mardi 17 juin à 18H, maison des syndicats, 15 bd de la paix à Reims.
SE-UNSA rez de chaussée**

Une autre foire aux questions dès que possible avec les réponses à vos nouvelles questions, si vous nous en faites part.